



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Présents :

BRUNEL Gérard, MAUREL Luc, POUDEVIGNE Dominique, LACROIX Christophe, COBOS Corinne, MAZEL Bernard, LEBAS Séverine, CAMPANA Jean-Pierre, BANAL Sandrine, GINER LACROIX Guy, CUFFY Christophe, JOUANDON Benoît, ALBERTINI Marianne (*arrivée à 18h15*), PEYRE Audrey, DUPIN Séverine, DEVAUX Nicolas, SEBERT Emeline.

Absents :

GUICHE Michel a donné procuration à MAUREL Luc
REYNARD Denis a donné procuration à LEBAS Séverine
PIVOT Bénédicte a donné procuration à BRUNEL Gérard
TIBAULT Aurélie a donné procuration à POUDEVIGNE Dominique
OSIRIO Théa a donné procuration à DEVAUX Nicolas
CLAEYS Achille

Secrétaire de séance :

LACROIX Christophe

Le quorum est atteint, la séance s'ouvre à 18h.

Il est procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. M LACROIX Chstophe a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Ordre du jour :

1. Election des délégués en vue de l'élection des sénateurs

1. Election des délégués en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire a ouvert la séance. M. LACROIX Christophe a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Après l'appel nominal, le maire a constaté la présence de 17 conseillers municipaux et confirmé que le quorum requis par l'article L. 2121-17 du CGCT était atteint, permettant ainsi la tenue de la séance.

Le maire a rappelé les règles encadrant l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs, notamment les modalités de scrutin à la représentation proportionnelle, les conditions d'éligibilité et les incompatibilités prévues par le code électoral. Il a précisé que le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants. Une seule liste de candidats, respectant le principe de parité, a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Le scrutin s'est déroulé à bulletin secret, chaque conseiller municipal ayant voté à l'appel de son nom. À l'issue du vote, le président a déclaré le scrutin clos et le bureau électoral a procédé immédiatement au dépouillement.

Résultats de l'élection :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	22
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	22
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	22

Les résultats ont été établis conformément aux règles de la représentation proportionnelle. Les mandats de délégués ont été répartis entre les listes en fonction du quotient électoral, puis, pour les sièges restant à pourvoir, selon la règle de la plus forte moyenne. En cas d'égalité, les critères prévus par le code électoral ont été appliqués. Une fois la répartition des délégués effectuée, les mandats de suppléants ont été attribués selon les mêmes modalités, garantissant une répartition conforme aux dispositions légales.

Ont été élus :

Nom Prénom	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l'élue(e)
BRUNEL Gérard	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Délégué
POUDEVIGNE Dominique	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Déléguée
LACROIX Christophe	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Délégué
LEBAS Séverine	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Déléguée
MAUREL Luc	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Délégué
COBOS Corinne	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Déléguée
GINER-LACROIX Guy	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Délégué
DUPIN Séverine	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Suppléante
JOUANDON Benoît	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Suppléant
BANAL Sandrine	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Suppléante
CUFFY Christophe	NOTRE ENERGIE POUR SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	Suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

Le Secrétaire
LACROIX Christophe

Le Maire,
BRUNEL Gérard